

COMMUNE DE BEUGNÂTRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Délibération 2018-29 du 12 octobre 2018



L'an deux mil huit, le vendredi 12 octobre à 19 heures 00, le conseil municipal de la Commune de Beugnâtre s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques WEEXSTEEN, Maire conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 5 octobre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaients présents : tous les membres en exercice à l'exception de

Absents et excusés : MM. Ch DERODE et F. LEFEBVRE.

Mr N CAILLERET est nommé secrétaire de séance.

Objet : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien portée par la Société Ferme éolienne la Voie d'Artois.

La séance ouverte, Monsieur le Maire précise qu'une enquête publique est ouverte pour recueillir les observations du public sur le projet d'autorisation d'exploiter un parc de 6 éoliennes d'une puissance de 3,2 MW chacune et 2 postes de transformation électrique implanté sur le territoire des communes de Lagnicourt Marcel et de Morchies.

Monsieur le Maire indique que la Société Ferme éolienne la Voie d'Artois est une filiale de la Société Energie Team.

Monsieur le Maire présente les pièces constitutives du dossier d'enquête et notamment l'avis de l'autorité environnementale concernant ce projet. Cette dernière regrette que le dossier d'enquête n'ait pas lié les impacts d'un projet voisin plus conséquent de 18 machines porté par la même société (Energie Team) formant un ensemble de 24 aérogénérateurs au total dans un paysage déjà fortement investi par l'énergie éolienne.

Monsieur le Maire souligne également que ce projet s'inscrit dans un contexte d'openfield rendant les projets très visibles les uns par rapport aux autres.


Considérant que ce projet n'a pas d'impact réel avec le territoire communal et compte tenu du schéma territorial éolien de l'intercommunalité du Sud Artois et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable au projet d'exploitation d'une ferme de six éoliennes présentée par la Société Ferme éolienne la Voie d'Artois.

Ainsi fait, délibéré, affiché, publié, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire
le 12 octobre 2018.

Le Maire,


Jacques WEEXSTEEN.

Le Maire,


Jacques WEEXSTEEN.